

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08/02/2018

- 2018 001 : RATIOS PROMUS PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES A PARTIR DE L'ANNEE 2018 :

Le Maire, informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter le ratio commun ci-après proposé : **ratios à 100 % pour tous les avancements de grade,**

Sur la base des critères retenus suivants :

- l'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,

- la prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles et ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies,

EST ADOPTÉ : à l'unanimité

- 2018 002 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Que les conditions statutaires d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe définies par le statut particulier du cadre d'emploi permettent à l'agent en poste de bénéficier d'un avancement de grade.

- Qu'il convient en conséquence de modifier le tableau des effectifs en :

1) créant un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à raison de 35/35ème,

2) supprimant le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe préalablement créé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à raison de 35/35ème,

- de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe préalablement créé.

Cette création interviendra à compter du 1er mars 2018.

- 2018 003 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Que les conditions statutaires d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe définies par le statut particulier du cadre d'emploi permettent aux agents en poste de bénéficier d'un avancement de grade.

- Qu'il convient en conséquence de modifier le tableau des effectifs en :

- 1) créant un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à raison de 35/35ème
- 2) supprimant le poste d'Adjoint Technique de 2ème classe préalablement créé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de :

- 1) créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à raison de 35/35ème
- 2) supprimer un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe préalablement créé

Cette création interviendra à compter du 1er décembre 2018.

- 2018 004 : CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES AIRES DE JEUX A L'ECOLE :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien de maintenance des installations de jeux de la cour des classes maternelles avec " Positive SA " pour un montant annuel de 600.00 € HT. Ce contrat est prévu pour une durée d'un an, à raison de 2 passages par an, renouvelable par tacite reconduction.

- 2018 005 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR 2018-2019-2020 :

Une consultation d'entreprise a été lancée afin de renouveler le marché d'entretien des espaces verts arrivant à échéance le 31 décembre 2017.

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 19 janvier 2018 à 12h00.

Quatre entreprises ont été consultées, les propositions ont été les suivantes :

- Jolly : 27 150.00€ HT (net)
- TI SERVICES PRO : 45 880.83 €HT soit 55 017.00€ TTC
- Landier Paysage : 29 720.00 € HT soit 35 664.00 € TTC
- SEQUOIA : 25 750.00€ HT soit 30 900 € TTC

Après avoir voté à bulletin secret, il en résulte le résultat suivant :

- Landier : 7 voix
- Séquoia : 4 voix
- Jolly : 2 voix
- Ti services pro : 0

Le Conseil Municipal décide d'attribuer ce marché pour une durée de 3 ans soit du 1 février 2018 au 31 décembre 2020 à l'entreprise Landier pour un montant de 29 720.00€ HT soit 35 664.00 € TTC pour 2018, avec une révision de prix de 2.5 % par an .

Ces travaux seront réglés sur l'article 61521.

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget 2018.

- 2018 006 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DETR 2018 POUR LA CREATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT SECURISEE AUX ABORDS DE L'ECOLE :

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de Loches pour la DETR pour 2018, pour permettre la réalisation d'une zone de stationnement sécurisée aux abords de l'école.

L'estimation des travaux s'élève à 40 000 € TTC

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer cette demande de subvention et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

- 2018 007 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DETR 2018 POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS :

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de Loches pour la DETR pour 2018, pour permettre la réalisation de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces verts.

L'estimation des travaux s'élève à 23 000 € TTC

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer cette demande de subvention et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

- 2018 008 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DETR 2018 POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS :

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de Loches pour la DETR pour 2018, pour permettre l'aménagement d'une aire de loisirs.

L'estimation des travaux s'élève à 140 000 € TTC

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer cette demande de subvention et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

- 2018 009 : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Le Conseil d'école réuni le 26 janvier 2018 s'est prononcé pour un retour à 4 jours pour l'année 2018-2019 avec 14 pour, 3 contre et 1 abstention.

Le transport scolaire a modifié ses horaires permettant de s'adapter avec les horaires de l'école soit 8h45 à 16h30.

Le Conseil Municipal décide, après avoir voté à mains levées avec 12 pour et 1 abstention, la mise en place des 4 jours pour la rentrée 2018-2019.

- 2018 010 : APPROBATION DU PROJET EOLIEN :

Mme Pasquier Sophie et Monsieur Breton Jean-Marc concernés par le projet éolien (avec 4 éoliennes), ont quitté la salle ne participant, ni aux discussions, ni au vote .

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire de la commune d'Auzouer en Touraine.

La société Green Lighthouse envisage d'implanter un parc éolien et doit pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaire pour déterminer la possibilité de réaliser le projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Dans ce cadre, la société Green Lighthouse sollicite de la part de la commune son soutien pour la réalisation du projet et le dépôt de toutes demandes d'autorisation nécessaire.

Après avoir délibéré, en votant à bulletin secret : 7 pour, 3 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- apporte son soutien à la société Green Lighthouse dans la poursuite du projet,
- apporte son soutien à la société Green Lighthouse à déposer toutes demandes de permis de construire et toutes autorisations administratives

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier (promesses de bail, baux emphytéotiques, conventions de servitudes, convention d'indemnisation et l'exploitation du projet).

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque :

- le courrier de remerciement pour l'attribution de la subvention de l'US Renaudine Tennis de Table,
- l'arrêté préfectoral de prolongation de l'interdiction d'utiliser l'eau des puits et forages domestiques sur le territoire des communes de Auzouer en Touraine et Villedômer,
- le courrier de FREE pour le déploiement de leur réseau free mobile à Grange Rouge,
- le courrier d'information de la commune de Monthodon sur la KASS PAT qui a lieu le 17 juin 2018,
- le courrier de Madame PRIEUR sur l'entretien du chemin de Saint Malo :
 - * un courrier va lui être fait sur la prise en compte de sa demande
- le courrier du Département pour la mise en place d'un bus numérique itinérant pour les séniors,
 - * nous ferons la demande d'une prestation lors de notre assemblée communale le 6 mai 2018 pour découverte et suite à donner pour effectuer des cours pour des groupes de 10-12 personnes
- le courrier des Loisirs Auzouériens informant la création d'une activité basket le dimanche de 16h00 à 18h00,
 - * un courrier mentionnant notre accord suivant les disponibilités du gymnase lors de compétition de tennis va leurs être transmis
- le courrier de Monsieur CLEMOT sur la modification d'une dépense imprévue,
- le courrier de Madame AUGEREAU-BOUHOURS Conseillère, sur son souhait de ne plus participer aux différentes commissions à compter de janvier 2018.
 - * Madame AUGEREAU-BOUHOURS mentionne dans son courrier : « A compter de janvier 2018, je ne souhaite plus participer à la commission communication et je suis également dans l'impossibilité de participer à l'ensemble des autres commissions. »
- la vente de compost le samedi 7 avril 2018 au SMITOM d'Amboise,
- le problème rencontré rue des Charbonnières lors d'un stationnement illicite d gens du voyage le week end du 3 et 4 février 2018 : altercation entre riverains et gens du voyage, plainte a été déposée,
- la demande de réservation de la salle communale par l'association "une clef pour Fernando" le 8 avril 2018 :
 - * le Conseil Municipal décide de louer la salle au tarif communal soit au tarif de 140 €, à condition que ce soit Madame Huguette Rabeau qui prenne la salle sous sa responsabilité,
- la demande de réservation de la salle communale par l'Association musicale du castelreudaïse "crescendo" pour le dimanche 22 avril 2018.
 - * une réponse va être transmise par mail en indiquant que la salle n'est pas disponible à la date demandée (22 avril 2018).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 22 mars 2018 à 20h00.**